

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 65 (1920)
Heft: 6

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le conseil de guerre de Maubeuge. — La fortification en France avant la guerre. — Pendant la bataille de la Marne. — Pendant la stabilisation. — Verdun. — Ligne Hindenburg. — Le droit d'écrire pour les officiers. — Livres militaires parus.

Mes lecteurs connaissent par les journaux l'épilogue du Conseil de guerre convoqué au sujet de la reddition de la place forte de Maubeuge et dont les longues séances publiques, succédant à une laborieuse enquête, ont rempli plusieurs semaines de ces mois derniers. Présidée par le général Maistre, cette assemblée ne ressemblait guère à celles du même nom que le temps de paix nous avait accoutumés à voir. Le principal prévenu, le général Fournier, et la totalité des autres, tous officiers sous les ordres de l'ancien gouverneur de Maubeuge, n'étaient point des accusés ordinaires. Leur crime, s'ils l'avaient commis, était le plus effroyable qui puisse peser sur la conscience d'un chef militaire, et la réprobation, dont ils eussent été l'objet, les eût poursuivis non pas leur vie durant, mais jusque dans leur postérité la plus reculée. Heureusement pour eux, ils apparaissaient comme de loyaux soldats malchanceux devant des camarades que les hasards de la guerre avaient favorisés, érigés en juges pour la circonstance. Ils gardaient l'estime et la sympathie générales, car on n'avait rien à reprocher à leur honneur militaire : on le vit bien à l'attitude primesautière, généreuse et volontairement enjouée du président du tribunal, pendant toute la durée des débats.

Ce conseil de guerre remplissait en quelque sorte une formalité analogue à celles qui sont coutumières dans la marine et se reproduisent automatiquement chaque fois que la tempête jette un navire à la côte : l'officier qui le commande doit répondre de sa conduite devant ses pairs. Prétextes fréquents d'ailleurs à mettre en lumière le courage, le sang-froid, l'héroïsme déployés par les uns et les autres dans des occasions difficiles, et certitude toujours que chacun a fait son devoir, tout le devoir qu'on est en droit d'exiger de quiconque commande à des hommes placés sous ses ordres.

L'acquittement du général Fournier était donc prévu, escompté ; il s'étendit à tous les autres officiers jugés ; ce fut un acquittement

pur et simple. Cela signifie qu'à Maubeuge, on capitula après avoir résisté à l'ennemi autant que le permettaient les moyens de défense dont disposait la place ; l'attitude de la garnison fut honorable ; elle fit tout ce qu'il était possible de faire à des hommes mal armés, exposés aux périls souvent grossis d'un début de campagne, et les actes d'héroïsme qui se produisirent ne furent autant dire que localisés, dus à des initiatives individuelles, toutes parties d'en bas.

Il faut convenir qu'en 1914, les gens les plus capables d'héroïsme n'avaient point été placés dans les places fortes ; ils se battaient en rase campagne, et cela résultait d'un dessein bien affirmé de la part du commandement français. Celui-ci n'avait guère affecté à la majeure partie de nos places fortes que des troupes territoriales, des officiers âgés, fatigués ou élevés à la pratique d'une seule arme, et n'ayant par conséquent que des notions incomplètes et par suite faussées, sur les conditions réelles de la guerre ; bref, le « matériel humain » de nos places fortes ne tranchait pas sur leur matériel tout court ; il était de qualité secondaire. Tous braves gens, certes, et capables de bien des dévouements. Je voudrais en citer un exemple tout à fait typique qu'il m'a été donné de constater par moi-même aux débuts de la guerre et précisément pas très loin de Maubeuge.

On était alors vers le 25 août 1914. La V^e armée française venait d'esquisser son mouvement offensif en Belgique jusqu'à la Sambre et, après les engagements partiels qu'elle eût avec l'armée allemande von Bülow, engagements que l'on décore du nom un peu prétentieux de *bataille* de Charleroi, elle entreprenait, sur l'initiative de son chef, le général Lanrezac, la fameuse marche en retraite qui, après de nombreuses vicissitudes, ne devait être interrompue que le 6 septembre suivant. On avait abandonné Maubeuge à ses seules forces et, en fait de fortifications, dans la zone de marche de l'armée, immédiatement à proximité de la frontière, ne se trouvait plus que le vieux fort d'arrêt d'Hirson. Jadis ville forte importante barrant le détroit que traçait dans une zone forestière de parcours difficile la trouée de Chimay, Hirson bornait son rôle militaire moderne à ce seul objet : tenir sous le feu de sa coupole le viaduc de la voie ferrée passant à proximité. Le fort, qui datait de la période de 1880, n'était pourvu d'aucun des perfectionnements ayant succédé à la découverte des explosifs puissants, toutes les disponibilités de nos budgets ayant été consacrées, comme on sait, à nos places fortes de l'Est. Donc, à la date du 25 août 1914, le fort d'Hirson se trouvait occupé par 800 territoriaux environ, et le commandant du fort, un chef de bataillon du génie, n'avait pu que procéder à une mise en état de défense

sommaire de l'ouvrage confié à sa garde, au moment où la concentration allemande, suivie de l'invasion de la Belgique, le plaçait en première ligne sur un front qui promettait d'être actif. Pis encore, la retraite de nos armées vers le sud allait le laisser isolé devant un ennemi pourvu d'une artillerie dont les effets matériels et moraux avaient été éprouvés par les places autrement résistantes de Liège et de Namur.

Dans ces conditions, toute tentative de défense de la part des occupants d'Hirson paraissait devoir être absolument stérile : ils allaient être instantanément écrasés comme une fourmi sous le pied du colosse envahisseur. D'ailleurs, les destructions ordonnées sur les voies ferrées par le haut commandement français ne rendaient-elles pas inutile le maintien même d'une défense territoriale à Hirson ? Il fut donc décidé qu'on évacuerait le fort après avoir détruit ou enlevé tout ce qui aurait pu être utilisable ultérieurement par l'ennemi. Je reçus la mission de porter cet ordre au commandant du fort.

Tant que je vivrai, je me souviendrai de la course en auto que je fis pour me rendre du quartier général à Hirson, à travers cet admirable pays de la Thiérache, que la présence de nos troupes et l'approche de l'ennemi bouleversaient profondément. J'atteignis les abords du fort vers le soir, au moment où le soleil couchant donnait à toutes choses cette teinte pourpre qui annonce les belles et paisibles nuits du plein été. Autour, des zouaves à la chéchia rouge, petite veste à brandebourgs et large culotte bouffante, installaient leurs bivouacs ; un à un, les feux des cuisines s'allumaient, brillant au talus des chemins ; la fumée bleutée de chaque foyer montait droit dans une atmosphère limpide, et ces soldats indifférents ou gais, parlant, criant tous à la fois, qui vavaient à leurs corvées habituelles, courant à la recherche du bois, apportant de l'eau ou des vivres, donnaient au paysage une animation, une vie, qui me faisaient songer aux heureuses fins de journée des manœuvres d'automne. Seuls, le grondement lointain du canon et l'inquiétude manifeste des habitants disaient qu'il ne s'agissait plus d'un simple simulacre et qu'à la petite guerre des périodes pacifiques, la *grande guerre* venait de succéder.

Je trouvai le commandant du fort à l'entrée de l'ouvrage et, lui annonçant la mission dont j'étais chargé, je sortais de ma sacoche l'ordre écrit signé du général qui avait qualité pour prendre la décision. Alors, épiant sur la figure de l'officier les sentiments qu'il devait éprouver, je m'attendais à la voir s'éclairer, devenir rayonnante à mesure que l'intéressé parcourait ce document. Quel que fût son pouvoir de se dominer, il me semblait impossible de ne point aper-

cevoir les traces de la joie que tout homme sain, vigoureux, dans le plein de la vie, doit éprouver quand on lui apporte la nouvelle qu'il échappe à une mort certaine, et je félicitais le camarade dans ce sens.

Or, le papier lu et relu, je vis l'officier se tourner vers le fort, le regarder longuement ; puis, m'ayant de nouveau fait face, j'aperçus que ses yeux étaient pleins de larmes. Et lentement, avec des sanglots mal contenus, il me dit : « Je regrette cet ordre ; nous aurions fait tout notre devoir. Je sais que nous étions condamnés à mourir bien vite ; mais j'avais fait le sacrifice de mon existence, j'étais résolu à me laisser engloutir sous les décombres de mon fort. J'avais ici affaire à de braves gens aussi décidés que moi : nous avons beaucoup travaillé ensemble depuis le 2 août ; nous nous connaissions bien et savions que nous pouvions compter les uns sur les autres. Hier, j'écrivais à ma femme ; je lui faisais mes adieux, en même temps que je lui envoyais tout l'argent qui me restait... Et maintenant, vous venez bouleverser tout cela... »

L'officier se mit à pleurer, tandis que, sans rien répondre, je lui serrai la main, ayant peine moi-même à contenir mon émotion.

Quand nous nous reprîmes, la nuit était venue. Le commandant du fort me certifia qu'il détruirait son fort en faisant sauter les approvisionnements de poudre qu'il lui était impossible d'évacuer, et que tout le matériel utilisable serait tant bien que mal emporté.

Le lendemain matin, du quartier général où j'étais rentré, on entendit une violente détonation, dominant le bruit du canon qui avait repris dès l'aube : sans avoir servi à rien, le fort d'Hirson cessait d'exister...

A quelques jours de là, sur une route dans les parages de Laon, je m'entendis héler par un officier que je reconnus être le chef de bataillon du génie qui commandait à Hirson. Il était réjoui. Nous nous jetâmes dans les bras l'un de l'autre, tandis qu'il me disait : « Vous m'avez sauvé la vie l'autre jour ; mais si vous saviez quel mal j'ai eu depuis lors pour amener mon monde jusqu'ici ! Mes pauvres territoriaux ne peuvent marcher si vite ils sont sans entraînement, mal encadrés, déjà vieux pour la plupart ; je les sème chemin faisant et l'ennemi les ramasse... »

C'est là ce que j'exprimais tout à l'heure : il y avait dans nos places fortes de très braves gens, mais des soldats de qualité inférieure. Une telle situation n'était d'ailleurs point le fait du hasard ; pas davantage il n'y avait oublié de la part du haut commandement français.

Tout d'abord, ne semble-t-il pas que, du côté allemand, nos

places fortes se soient trouvées un peu surestimées ? Il s'agit ici de celles qui, de Verdun à Belfort, garnissaient notre frontière face à la Lorraine annexée et à l'Alsace. Dans cette erreur matérielle de diagnostic commise par notre adversaire, il convient peut-être d'aller chercher l'amorce de la conception stratégique qu'il s'efforça de réaliser en venant en France après avoir envahi la Belgique. Toul et Verdun lui auraient-ils fait peur ? S'imagina-t-il que se heurter chemin faisant à ces forteresses le retarderait trop, qui sait même, l'arrêterait définitivement et qu'il valait mieux, pour lui, avoir à parcourir une aire de plus grand rayon, mais en terrain relativement libre, plutôt que d'engager ses armées sur des routes semées d'obstacles permanents ? Il se peut. Mais il se peut également que, mis au courant de notre dispositif de concentration, il n'ait eu en vue que les armées mobiles de campagne et qu'agissant à la façon du cambrioleur ordinaire, il ait voulu pénétrer dans la maison à dévaliser par la porte du jardin où aucun chien de garde n'avait été placé. La présence, côté jardin, des places fortes de Liège, de Namur, de Maubeuge, etc., qui ne l'ont point arrêté dans sa décision, paraît être en faveur de cette dernière hypothèse.

Quoiqu'il en soit, s'il peut régner chez nous une incertitude sur la vertu de résistance attribuée par notre ennemi à la fortification permanente, aucun doute n'est possible en ce qui concerne l'opinion de la majorité des milieux militaires français.

Nos camps retranchés de l'Est présentaient à coup sûr un ensemble de défenses matérielles plus modernes, et partant plus sérieuses, que nos places très négligées et, pour tout dire, abandonnées du Nord ; mais ils n'en étaient pas moins peu aptes à supporter le choc violent d'un ennemi bien résolu à les attaquer. Quand on veut critiquer les doctrines régnantes à cette époque chez notre haut commandement, on ne manque pas de regretter combien Joffre avait méconnu l'importance de la fortification permanente. Eût-il seulement maintenu Lille, développé Maubeuge, garni Laon et Reims, qu'on eût arrêté plus tôt l'ennemi ; que celui-ci ne serait point venu par la trouée de l'Oise et que la guerre eût suivi un cours différent, épargnant à nos plus riches provinces le poids si lourd d'une occupation sauvage.

Or la question n'est pas aussi simple qu'elle apparaît de prime abord. Passons sur ce fait qui dénote une largeur de vues peu commune, à savoir que Joffre, dont chacun sait que l'arme d'origine est celle du génie, s'est montré aussi peu sapeur que possible, quand il parvint au sommet de la hiérarchie militaire. Exempt de tout préjugé et dépourvu de ce funeste esprit particulariste d'arme, Joffre esti-

mais que la fortification n'est qu'un adjuvant et qu'avant de songer à l'art de renforcer les positions, si même il y avait des positions, il convenait d'avoir une armée digne de ce nom : instruite, manœuvrière, bien pourvue, bien organisée, bien entraînée, disposant de moyens matériels, moraux et intellectuels qui la rendissent capable de faire bonne figure dans l'acte souverain, décisif de la guerre, *la bataille*. Préparer la bataille, voilà quel a été l'objet de ses soins les plus attentifs. Certes, il n'ignorait pas quels services la fortification peut rendre au cours d'une action en campagne ; de là tous les travaux qu'il fit exécuter dans la région de Nancy et sur les Hauts de Meuse, soit avant la guerre, soit même pendant la période de mobilisation et de concentration du début. Mais, en général, les crédits dont il disposait ne lui permettaient point de tout mettre sur le même pied. Entre la préparation de ses armées d'opérations et l'organisation défensive du sol, ses préférences sont allées aux armées, n'appliquant guère aux places fortes que le surplus de ses moyens. Comme, d'autre part, il n'eut pas été sage de répartir également de la mer du Nord à Nice les sommes disponibles, il s'est limité à renforcer du mieux possible nos camps retranchés du nord-est.

Joffre s'était ainsi mis à la tête du mouvement qui cherchait à réagir sur les errements suivis en France après 1870, alors que la plaie béante ouverte sur notre frontière et l'état de désorganisation de nos forces militaires nous avaient fait courir au plus pressé. Car aux raisons de fait qui précèdent s'ajoutaient encore des considérations plus sérieuses d'ordre stratégique. Les places fortes sont autant de centres attractifs dangereux pour les chefs ordinaires que les situations pressantes trouvent toujours un peu pris au dépourvu.

L'exemple de Metz en 1870, avec tout le cortège d'événements militaires désastreux qui s'attache à ce nom et à cette date, était bien fait pour nous tenir en défiance. Aussi estimait-on qu'il appartenait à une place forte de se défendre avec ses seuls moyens ; que les troupes de campagne opérant dans son voisinage devaient se garder par-dessus tout d'intervenir dans cette défense ; que plus la cloison entre les deux serait étanche, et mieux cela vaudrait tant pour l'une que pour l'autre ; qu'un chef d'armée devait fuir les forteresses au lieu de se laisser attirer par elles. « Ville assiégée, ville prise !... » le vieil adage était dans tous les esprits, courait sur toutes les lèvres. Et voilà pourquoi même en Belgique, où cependant la stratégie de la petite armée belge était liée de façon très intime au jeu propre des forteresses, Liège, quand elle fut attaquée, renvoya la division d'armée de campagne qui aurait pu intervenir

et prolonger utilement la défense. Voilà pourquoi Maubeuge n'arrêta pas une minute l'attention de Lanrezac ; pourquoi nous avons vu sauter Hirson, abandonner Laon, Reims ; pourquoi l'on n'a tenu au moment de la première bataille de la Marne, qu'un compte infime des places de Verdun et Paris.

A coup sûr, le parti que surent tirer, pendant cette bataille, Sarrail de Verdun d'une part, et Gallieni de Paris d'autre part, prouve que la déconsidération dans laquelle on tenait les places fortes n'allait qu'à leur défense proprement dite. Il va de soi que Paris, en effet, n'était pas un camp retranché ordinaire et méritait un traitement de faveur, non seulement parce qu'il s'agissait de la capitale de la France, ce qui était — qu'on nous passe le mot — capital, mais encore par suite des ressources de toute nature, soit en matériel, soit en communications ferrées que la région offrait à nos armées. En ce qui concerne l'obstination de Sarrail à ne point décoller de Verdun, non seulement elle s'est révélée par la suite comme ne présentant pas de danger, mais encore elle a favorisé la reprise de l'offensive aux forces françaises de droite. Toutefois, la victoire de la Marne n'en reste pas moins due à la combinaison de forces ayant pesé sur l'aile extérieure allemande, à l'autre extrémité du champ de bataille.

Tout compte fait, les principes avec lesquels on a commencé la campagne ne se sont pas trouvés infirmés en ce qui regarde les fortifications. Liège, Anvers, Maubeuge ont prouvé qu'elles n'étaient pas de taille à résister efficacement à l'artillerie des Allemands ; dans la lutte éternelle entre cuirasse et projectile, une fois de plus celui-ci l'emportait ; et cette fois haut la main. Joffre n'avait rien pensé d'autre !...

Aussi, la stabilisation obtenue, le mépris des camps retranchés ne manqua pas de s'en trouver accru. A ceux qui se seraient permis d'attirer l'attention sur la valeur durable de certaines positions et sur l'intérêt qui s'attachait à ce que ces positions fussent occupées et consolidées, on eût d'ailleurs répondu que la fortification triomphait désormais puisqu'on en mettait partout.

Ce fut en fait comme une débauche de l'art du sapeur que l'on vit se répandre sur l'immense front figé de la mer du Nord à la Suisse. Les positions d'antan s'étaient fondues, éparpillées ; on tenait n'importe où ; on se battait n'importe comment, même entouré de trois côtés, dominé et sans vues : c'était le bouleversement des principes admis jusque-là. La fortification, à laquelle on faisait appel, était en ordre dispersé. Troupes et matériaux furent donc prélevés sur les places fortes existantes, qui se trouvèrent ainsi ravalées au rôle de simples dépôts ; leurs ressources, éparpillées sur la ligne de feu. Les

Allemands avaient agi ainsi les premiers sur leur front oriental : Hindenburg nous dit en effet dans ses Mémoires que l'on vida les forteresses de Thorn et de Posen en août 1914 pour livrer la bataille de Tannenberg. Nous agîmes de même à l'égard de Paris, Verdun, Toul, Epinal et Belfort. Et quels remerciements, nous, les exécutants, n'avons-nous pas adressés du fond du cœur, au cours du premier hiver de la guerre, à ceux qui avaient approvisionné les forts des Hauts de Meuse, par exemple ! Nous puisâmes dans ces ouvrages ce qui nous était nécessaire pour organiser notre existence de troglodytes et pour tenir dans les tranchées des zones infernales autour des Eparges ou de St-Mihiel. Tout fut sorti et mis en œuvre : seules les positions restèrent à peu près inutiles...

C'était d'ailleurs d'une logique un peu extrême, et l'expérience faillit nous coûter bien cher.

En effet, quand, en février 1916, les Allemands se ruèrent sur Verdun, Verdun n'existait autant dire plus en tant que forteresse. Le fameux communiqué du Kaiser traitant Douaumont de pivot angulaire de la défense de Verdun, et celui-ci de cœur de la France, n'était qu'un grossier assemblage de mots sonores faits pour frapper l'imagination ; en tout cas, un anachronisme peut-être involontaire ; il eut été de mise en 1870, et n'avait aucun fondement en 1916.

Mais voilà ! Très peu de gens savaient alors que Verdun était vide, tandis que tout le monde avait appris avant la guerre que Verdun était la première place forte de la France, et tous répétaient à l'envi que si, en 1914, Moltke le neveu était allé cavalcader en Belgique au risque d'ameuter le monde civilisé contre lui, c'est parce qu'il redoutait de se heurter à Verdun ! Aussi, bien que sans effet matériel sur l'issue de la guerre, la perte de Verdun eut produit une sensible dépression sur le moral de notre nation, donc de nos troupes, de nos Alliés, des neutres ; un sursaut parallèle et de sens contraire chez l'ennemi. Pour toutes ces raisons, nous nous devons de conserver Verdun, et le duel éternel franco-germanique, une fois de plus, venait se dérouler aux mêmes lieux, autour des mêmes noms, qui garderont, jusqu'au plus lointain avenir, l'importance acquise au cours des longs siècles d'une sanglante histoire. Mais à travers cette complexité des événements, ne manquons pas d'apercevoir que le destin des peuples, tout comme s'il s'agissait d'un fer de pioche ordinaire, n'est point forgé par l'enclume des positions ou le marteau des forteresses, mais par l'homme qui se sert de l'une et de l'autre. Les armées en présence seules importent ; ce sont elles qui font prendre aux événements toute leur valeur relative. Et la grande guerre, confirmant en cela les enseignements de toutes ses devancières,

a mis en valeur cette vérité de façon on ne peut plus éclatante, que les fortifications ne sont rien sans les troupes qui les animent. Ce n'est point le canon qui tue, c'est l'homme qui le pointe. Il en va de même pour l'art de l'ingénieur ; ce n'est pas lui qui sauve les frontières d'une nation, c'est la nation qui se sauve elle-même.

Les positions Hindenburg, Siegfried, Brunehild, etc., tout cet attirail des démiurges wagnériens, ne sont point parvenues à demeurer inabordables aux armées de Douglas Haig et de Pétain : des défenses accumulées, si formidables soient-elles, doivent avoir des troupes derrière elles, et des troupes non pas médiocres, de qualité secondaire comme à Maubeuge, déprimées et démoralisées comme étaient celles de Ludendorff en 1918. La guerre, aujourd'hui autant qu'hier, reste une lutte entre des *volontés* opposées.

Ceci établi, que sera la fortification de l'avenir ? Quelle évolution va-t-elle désormais suivre, après les enseignements que les spécialistes en la matière ne manqueront pas de tirer de la grande guerre ? Il n'est pas plus dans ma nature que dans mon rôle ici de faire des prédictions : mes lecteurs attendent de moi de judicieuses et saines réalités, rien d'autre.

* * *

Un décret du 7 mai 1920 retire aux officiers le droit d'écrire sans autorisation préalable, droit qui leur avait été accordé en 1913, presque à la veille de la guerre. Comme, de 1913 à 1920, les officiers auront eu davantage à agir qu'à méditer, et qu'ils auront « fait de l'Histoire » sans disposer des loisirs qui sont indispensables pour sa rédaction, il en résulte qu'ils n'auront presque pas joui de la faveur qu'on leur avait voulu faire. En outre, ce ne peut être à la suite d'abus qui auraient été constatés que le ministre actuel de la guerre a été amené à revenir sur la décision prise par un de ses prédécesseurs.

La constatation a bien son importance ; elle montre que le décret susvisé n'est qu'une mesure de précaution ; elle vise l'avenir et, dans ces conditions, il ne semble pas inutile de signaler les jugements divers qu'a fait naître son apparition.

On y voit tout d'abord une marque non équivoque de défiance à l'égard des officiers de l'armée active. Car si la restriction vise aussi bien les autres officiers que ceux en service actif, on doit convenir qu'elle est inopérante à leur égard. Elle est sans intérêt pour les officiers de complément qui, à de rares exceptions près, ont été maintenus pour la plupart dans des positions subalternes, où les questions qu'ils ont pu aborder ne sont guère susceptibles d'émuvoir l'opinion. Elle est impuissante contre les officiers en retraite ou contre les généraux du cadre de réserve, car un décret ne suffit

pas pour effacer la loi qui donne à l'officier la propriété intégrale de son grade, quelle que soit la situation dans laquelle celui-ci se trouve : le grade ne peut être retiré que pour faute contre l'honneur. Nul ne pourra, par conséquent, empêcher tel général du cadre de réserve ou en retraite, dans un ouvrage qu'il publie, de faire suivre ou précéder son nom du grade dont il est possesseur.

La mesure n'atteindra donc que les officiers de l'armée active : elle leur fera paraître un peu plus lourd le poids des servitudes militaires, déjà bien affligeant depuis que, dans la balance des sacrifices, le plateau des grandeurs se trouve diminué de tout ce que comportaient les buts lumineux d'avant-guerre. Empêchera-t-elle de paraître les publications que l'on s'est proposé de poursuivre ? En aucune façon. Les polémiques continueront, comme par le passé, et il est à désirer qu'il en soit ainsi pour le plus grand bien de la vérité. D'ailleurs, les plus vives seront provoquées principalement par des gens dégagés de toute attache militaire, échappant par suite aux foudres de l'autorité.

Il existe, en effet, deux catégories d'ouvrages nés de la dernière guerre : ceux qui se bornent aux questions de personnes et ceux qui prétendent s'élever [aux discussions techniques sur les problèmes mêmes de la guerre. Les officiers de l'armée active ont peu l'habitude de s'occuper des premières, alors qu'au contraire les questions de principe, celles qui touchent à l'exercice proprement dit de leur profession, restent l'objet de leur seule prédilection. Ainsi, aucun effet sérieux ne se produira pour enlever aux amateurs de scandale la satisfaction de leurs préférences et, par contre, on aura tari sensiblement l'essor de notre littérature militaire, en un moment où il importe le plus de contribuer à relever le niveau de la culture intellectuelle dans notre corps d'officiers.

La décision est d'autant plus inexplicable que l'autorité militaire était loin de se trouver désarmée avec la législation de 1913. Chaque officier pouvait, en effet, publier ses travaux *sous sa propre responsabilité*. Ne suffisait-il pas, dès lors, de réprimer tout écart de plume de la part de ceux qui — forcément peu nombreux — eussent pu se laisser entraîner ? Et si, enfin, un ouvrage rédigé par un officier ayant pris part à la guerre dans une position en vue eût été à même de provoquer un véritable scandale, n'est-ce pas faire injure au public français que l'imaginer assez peu intelligent pour ne pas démêler le vrai du faux, le grain de l'ivraie ?

N'oublions pas qu'un livre, un écrit quel qu'il soit, permet autant de juger son auteur que les faits qu'il renferme. De toute façon, il est fort regrettable que pour une brebis galeuse ou enragée, tout le troupeau se voie sacrifié...

Je signale pour ce mois aux lecteurs de la *Revue militaire suisse*, deux ouvrages français sur la guerre paraissant bien documentés : l'un est écrit par M. Raymond Recouly et s'appelle *La Bataille de Foch* (chez Hachette) ; l'autre a pour auteur le général Dubail, qui publie chez Fournier le premier volume de son *Journal de campagne : Quatre années de commandement* (1914-1918). J. R.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Bilan de la conscription. — Les pertes dans la dernière guerre. — La loi militaire devant le Parlement et l'opposition au service obligatoire. — Les vicissitudes de l'Etat-Major Général. — Pléthore de généraux.

Le ministère de la guerre, à Washington, vient de rassembler les archives des quelque 6000 comités de recrutement qui fonctionnèrent pendant la guerre.

Ces documents, qui se rapportent à 24 millions d'hommes, constituent une collection absolument unique sur la condition physique, économique, industrielle, ethnographique, d'une large proportion du peuple américain. L'historien, le statisticien, le médecin pourront trouver là des renseignements autrement complets que ceux résultant des opérations ordinaires du recensement décennal. On peut avoir une idée de l'énormité du travail représenté par ces archives, en remarquant que les casiers qui les contiennent, s'ils étaient placés bout à bout, s'étendraient sur 75 kilomètres.

Certains chiffres, dans ces rapports, sont très instructifs au point de vue qui nous occupe. Nous y voyons, par exemple, que sur les 23 908 576 jeunes gens enregistrés pour la conscription, il y eut 337 649 cas de désertion, soit 1,41 %. Sur ce nombre, 163 738 réfractaires ont été arrêtés et punis (peu sévèrement d'ailleurs) ; le reste c'est-à-dire un peu plus de la moitié des insoumis, a échappé à la police.

Quant aux dépenses nécessitées par la conscription, elles sont de 24 millions de dollars au-dessous des prévisions, car elles ne s'élèvent qu'à 30 850 000 dollars en chiffres ronds, soit à peu près 7 fr. (au taux normal) par homme. La modicité de ces frais est due au fait que nombre de personnes, dans les opérations de la conscription, ont travaillé gratuitement et par simple patriotisme.

* * *

La liste finale des pertes, pendant la guerre, vient d'être publiée

Le total général de ces « pertes », — si l'on prend ce dernier mot dans sa plus large acception — monte à 302 612. Ceci comprend 4432 prisonniers, dont 162 seulement sont morts en captivité ou disparus.

Pour avoir des éléments de comparaison, il faut se souvenir que le total des hommes sous les armes, dans cette guerre, a été de 4 millions en chiffres ronds, sans compter la flotte ; là-dessus, 2 086 000 ont servi en Europe, — ce qui ne veut pas dire, bien entendu, que toutes les troupes qui passèrent l'Atlantique virent le feu : sans parler des services auxiliaires, 10 divisions, c'est-à-dire 271 000 hommes environ, arrivèrent trop tard pour aller sur le champ de bataille. Ceci posé, les pertes *en morts*, pour toute l'armée, y compris les troupes sur le territoire des Etats-Unis, se décomposent ainsi :

Tués au feu	34 248
Morts de leurs blessures	13 700
Morts de maladie	23 430
Morts d'accident	2 019
Suicides	272
Noyés	300
Assassinés	154
Exécutés (en vertu de jugements de cours martiales)	10
Autres causes connues	489
Causes indéterminées	1 846
Présumés morts	650
Total des morts	77 118

Ces chiffres donnent lieu à quelques observations. D'abord, on est frappé du petit nombre d'exécutions. Il provient de ce fait que le Président Wilson et le Ministre de la Guerre Baker, sous le prétexte que la majorité de nos soldats n'étaient pas accoutumés à la discipline militaire, se sont constamment opposés à la peine de mort dans l'armée. Ceci a causé bien des ennuis sérieux au commandement, et nombreux sont les divisionnaires qui ont protesté contre ce qui, à leurs yeux, était encore un effet de la politique wilsonnienne. On se demande de quoi peuvent bien être morts les 489 hommes portés comme décédés « d'autres causes connues . . . ? » La liste des *causes* est si détaillée qu'elle ne laisse aucune place pour une autre catégorie. Il y a évidemment là quelque chose que les autorités militaires ont voulu cacher au gros public — ou peut-être à M. Wilson ! Il est aussi un peu étonnant que nous ayons perdu 1 846 hommes de « causes indéterminées ». On remarquera que la liste mentionne 650 « présumés morts ». Or, ainsi qu'on le verra plus loin, il n'y a que 3 « disparus », ce qui est totalement impossible dans une campagne

comme celle faite par l'armée américaine. Dans l'opinion de bien des gens, l'état-major s'est efforcé de donner le change sur le véritable nombre des disparus. En effet, lorsque les premières grandes listes de pertes parurent avec l'inévitable mention d'une assez forte proportion de *missing* (disparus), la presse poussa les hauts cris. C'est que le public américain, dans son ignorance des choses militaires, ne pouvait admettre qu'on perdît ainsi des soldats sans savoir ce qu'ils étaient devenus ! Il y avait là, à ses yeux, une négligence impardonnable de la part des généraux, etc., etc. Pour couper court à ces jérémiades et protestations, le grand quartier général aurait, dit-on, pris le sage parti de « truquer » les chiffres, ce qui ne fait de mal à personne.

Parmi les blessés, dont le total est de 221 050, 91 189 ont été légèrement atteints ; 83 390 l'ont été gravement, et 46 480 à un degré indéterminé. Enfin, la liste donne 3 disparus.

Pour le bénéfice des amateurs de statistiques, ajoutons qu'entre juin et novembre 1918, sur le front occidental, pour chaque millier d'Américains faisant partie des troupes de choc, 50,6 furent tués sur le champ de bataille. Pour l'armée anglaise dans la même période, la proportion ne fut que de 48,8 par mille. En général, on compta 27,68 soldats tués ou blessés pour chaque officier atteint.

Les plus fortes pertes ont été éprouvées par la 2^{me} Division, composée de réguliers. Certains régiments d'infanterie de cette dernière — notamment les 9^e et 23^e régiments — perdirent 121 % de leur effectif : ce qui indique qu'ils ont dû être reconstitués plusieurs fois. Pour la 4^e brigade de cette même division, formée d'infanterie de marine, la proportion atteint 136 %. L'artillerie, naturellement, est bien moins éprouvée ; celle de cette division, par exemple, n'a que 11 % de pertes.

* * *

Nous espérons pouvoir parler, dans cette Chronique, d'une façon définitive, de la réorganisation de l'armée. Malheureusement, le Congrès ne s'est pas encore mis d'accord, bien que la discussion date presque du temps de l'armistice. Les deux Chambres et leurs deux Commissions de l'Armée ne font que se renvoyer réciproquement des projets divers qui, en route, s'augmentent et se compliquent de tant d'amendements qu'ils deviennent de plus en plus obscurs. Quelqu'un d'autre, alors, met au jour un nouveau *bill*, qu'il croit plus clair ; et la navette recommence. Nous nous abstiendrons donc de donner ici des détails sur des propositions n'ayant peut-être aucune chance d'aboutir. Au fond, la source du mal est dans le fait, facile à comprendre, qu'ici, comme en Europe, on est las de tout ce qui se rapporte à la guerre. C'était inévitable. Le parti militaire, lequel

croit avec raison que le pays doit être prêt et que les enseignements de la dernière campagne sont précieux, avait pensé pouvoir battre le fer alors qu'il était chaud, et emporter d'assaut le service obligatoire du temps de paix, réduit et à court terme. Mais c'est encore là un cas où la pratique contrecarre la théorie : les militaires avaient compté sans le mouvement de lassitude que nous venons de mentionner. Même ramenée à sa plus simple expression, la conscription n'est pas populaire quoiqu'elle ne soit plus considérée, ainsi qu'avant la guerre, comme une impossibilité. *L'american Legion*, — l'association des vétérans de la dernière campagne, — qui est en train de devenir un facteur extrêmement important dans la vie de la nation, s'est prononcée nettement en faveur du service obligatoire. En réalité, l'opposition se manifeste surtout au sein du Congrès dont beaucoup de membres craignent d'indisposer leurs électeurs en votant pour la mesure. Les arguments contre la conscription sont de deux sortes. A côté de la question de sentiment, — la crainte du militarisme, — il y a les considérations financières. Il faudrait compter à peu près 200 millions de dollars pour subvenir aux frais d'écoles de recrues pour 600 000 conscrits pendant quatre mois par an ; et cela veut dire une augmentation très notable d'impôts. Il va de soi que ce dernier argument n'a pas plus de valeur que celui basé sur la crainte de « prussianiser » nos institutions ; car il est infiniment plus coûteux — et infiniment plus aléatoire — de fabriquer une armée de toutes pièces comme on l'a fait en 1917 que de préparer progressivement la nation à la guerre. Mais ce sont des choses bien difficiles à faire comprendre à nos *Congressmen*.

* * *

Une des pierres d'achoppement de la réorganisation projetée est la question de l'Etat-Major Général. Il faut se rappeler qu'aux Etats-Unis, jusqu'aux événements de 1917, les divers Bureaux du Ministère de la guerre ont joui d'une grande indépendance, qui était naturellement un des points faibles de notre système militaire. En 1903 déjà la loi Root essaya de remédier au manque de cohésion entre les divers rouages du Ministère en décidant que l'Etat-Major Général serait l'agent d'organisation, et le chef d'Etat-Major Général l'agent exécutif du département militaire, sous l'autorité du Ministre. Toutefois, le Congrès, hanté par la vision de l'omnipotence du *Generalstab* allemand et redoutant là encore une atteinte aux institutions démocratiques américaines, fit une sourde opposition à tout ce qui diminuait la puissance des Bureaux. Ce n'est que sous la pression des exigences de la guerre, en août 1918, qu'un Ordre Général donna au Chef d'Etat-

Major Général, à Washington, une situation prépondérante. Cependant, par la force même des choses, à ce moment, le rouage n'était pas du tout aussi important que le public se l'imaginait. D'une part, le général Pershing, en France, avait reçu pleins pouvoirs pour s'entourer d'un Etat-Major organisé sur le modèle de ceux de France et d'Angleterre : le *Staff* métropolitain se trouvait donc dépouillé de toutes attributions stratégiques. D'un autre côté, la création, à Washington, de trois Sous-Secrétaires d'Etat de la Guerre, chargés, chacun, d'un important service (Direction des Munitions, Surintendance des Achats combinée avec la Direction de la Production aéronautique, et Direction des Relations civiles), limita sérieusement les fonctions de l'Etat-Major Général proprement dit. La situation fut encore compliquée par l'organisation d'un nombre de Commissions, — comme celles des industries de Guerre ; des Chemins de Fer ; de l'Alimentation ; de l'Ajustement du Travail ; des Camps d'Entraînement, — laquelle enleva au *Staff* un champ d'action qui, en Allemagne, par exemple, aurait appartenu au Grand Etat-Major.

A la fin des hostilités, naturellement, toutes ces agences extérieures disparaissant, la question se posa de savoir sur quel pied l'on reconstituerait le *General Staff*. Allait-on revenir au système suranné de la prépondérance des Bureaux, ou bien conserver à l'Etat-Major la situation éminente qu'il avait obtenue, en théorie tout au moins, pendant la guerre ? Le projet présenté en août 1919 par le Ministre de la guerre ¹ préconise la seconde manière de voir. Il fait du Chef d'Etat-Major un fonctionnaire d'une extrême importance, aussi puissant que Pershing l'était en France, et auquel échoit la mission de faire les plans pour la défense nationale ; et réduit l'Etat-Major lui-même à un rôle secondaire, celui consistant à assurer les détails d'exécution des conceptions de son chef.

Le Congrès, cependant, et beaucoup d'officiers du reste, ne voient pas de suffisantes garanties dans un tel système, qui donne à un seul homme un pouvoir aussi absolu. C'est pourquoi le Sénat, avec le concours d'officiers de l'Etat-Major, a élaboré un contre-projet, qui est un compromis entre les deux méthodes d'organisation auxquelles nous faisons allusion plus haut. Le *General Staff, composé d'officiers choisis un peu comme les officiers d'Etat-Major en France*, aurait à donner son avis sur toutes les propositions du Chef d'Etat-Major Général. Un sous-Secrétaire d'Etat de la Guerre serait chargé de ce qui concerne les Munitions ; et toutes questions mettant en jeu à la fois les problèmes stratégiques et les munitions seraient soumises

¹ Ce qu'on appelle le *March-Baker Bill*, parce qu'il est l'œuvre du Chef d'Etat-Major March et du Ministre Baker.

à un « Conseil de la Guerre » composé du Ministre, du Sous-Secrétaire d'Etat, du Généralissime (actuellement Pershing) et du Chef d'Etat-Major Général.

Il est probable que cet amendement au projet de réorganisation sera voté par le Parlement. Mais il reste à savoir comment le rouage fonctionnera ; et bien des détails sont encore à régler.

A propos de généralissime, il est de fait qu'à Washington on est tant soit peu embarrassé de Pershing et de plusieurs autres généraux ayant exercé de hauts commandements pendant la guerre. Pershing est, *ex officio*, le chef de l'armée ; mais, effectivement, il n'a personne sous ses ordres. Pour l'occuper, après la fin de son volumineux Rapport sur les opérations en France, on lui a fait faire une grande tournée d'inspection. Ceci terminé, il reste oisif, réduit à discourir dans des distributions de prix et des « séances solennelles » variées. Peut-être, pour passer le temps, posera-t-il sa candidature à la Présidence . . .

Etant donnés les effectifs réduits de l'armée actuelle et le fait qu'il n'existe pas de poste de commandant de corps d'armée, nous avons sur les bras un certain nombre d'officiers généraux qu'il est impossible de faire rétrograder comme le menu fretin ; ils sont totalement sans emploi, et trop jeunes cependant pour être mis à la retraite. Cela trouble les officiers de rangs inférieurs dont l'avancement se trouve ainsi compromis.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

L'ancienne armée austro-hongroise. — La nouvelle armée et la politique.

Vienne, la ville superbe, riche en monuments et en collections historiques, est restée la métropole du centre de l'Europe ; la vie y est intense encore et les souvenirs du passé exercent toujours leur influence. C'est particulièrement dans le corps des officiers de l'ancienne armée que la tradition s'est maintenue, chez ceux qui ont rendu de grands services à leur patrie en scellant l'union entre les différentes races.

L'armée, bien que ses principes fussent très démocratiques, n'avait malheureusement pas la sympathie de toutes les classes de la société, particulièrement pas celles des classes cultivées. L'officier était tenu à l'écart, il n'avait que peu d'amis parmi la population. Quant à l'organisation et à l'équipement des troupes, on peut affirmer qu'ils restèrent au-dessous de toutes les exigences

et qu'au moment de l'entrée en campagne, la situation générale était déplorable. Si, malgré cela, l'armée a pu résister pendant quatre ans et se battre, elle le doit en grande partie à son corps d'officiers, qui a voulu, coûte que coûte, maintenir la tradition sacrée et accomplir son devoir. C'est en tenant compte de la valeur du corps des officiers qu'on s'explique pourquoi les différentes races ont pu combattre si longtemps côte à côte. La discorde fut l'œuvre de l'arrière ; l'armée dite du peuple qui fut ensuite créée ne pouvait avoir avec l'ancienne aucun point commun.

Cette nouvelle armée, composée d'éléments qui souvent n'avaient pas fait campagne, servit en premier lieu à réaliser des buts sociaux-politiques et non des buts militaires. Il est évident qu'une telle institution, où les conseils de soldats eurent la suprématie, ne pouvait remplir une mission nationale quelconque. C'est une erreur de vouloir comparer la mission de cette armée avec celle de l'ancienne. Cette erreur ne peut s'expliquer, du reste, que par l'enrôlement d'un certain nombre d'officiers du vieux régime dans les cadres de l'armée révolutionnaire. Cette armée n'est au fond que le soutien des intérêts des prolétaires ; elle est dangereuse parce que le gouvernement est sans autorité sur elle. Son licenciement, prévu par l'Entente, pose un problème qu'il n'est pas facile de résoudre, car il s'agira de transformer les corps existants, trois mois après la ratification du traité de paix, en une armée de mercenaires de 30 mille hommes, avec 1500 officiers et 2000 sous-officiers.

Chaque Etat a besoin d'une force militaire qui doit maintenir l'ordre à l'intérieur et protéger les frontières. En forçant l'Autriche à organiser une armée de mercenaires, on met le pays devant une situation grosse de conséquences. Le système imposé date du moyen âge, il s'est maintenu dans certains Etats jusqu'à nos jours, surtout en raison de la situation politique des contrées à garder. Il s'agit, il est vrai, d'un service volontaire, mais bien payé. Autrement dit c'est une question d'argent et qui entraîne d'énormes dépenses. Actuellement en Autriche un ouvrier gagne 400 à 500 couronnes par semaine. On peut se représenter ce qu'il faudra verser aux engagés, surtout si, malgré la haute paye, on ne peut les recruter en nombre suffisant. Le paysan qui jouit d'un bien-être caractéristique, ne procurera pas les éléments nécessaires au recrutement. Ce seront les villes qui les enverront et vu les salaires très élevés des ouvriers, on ne trouvera pour l'armée que les désœuvrés ou les gens louches. Inutile de dire qu'on ne pourra guère compter sur une telle troupe.

Ces considérations montrent que seuls certains Etats auront des raisons pour maintenir ce système coûteux. Les autres — de

beaucoup les plus nombreux — s'en tiendront à la conscription, seul régime qui tienne compte de l'égalité des droits et des devoirs des citoyens.

Les expériences de la dernière guerre ont montré la haute valeur du service militaire obligatoire et général. Les Français ont été, depuis 1870-71, d'un remarquable exemple pour tout ce qui touche les questions militaires ; ils le sont encore aujourd'hui où leur réorganisation prévoit, à côté des 150 000 rengagés, un contingent annuel de 200 000 hommes recrutés sur la base du service militaire obligatoire. De cette façon la France aura en temps de paix environ 350 000 hommes, en temps de guerre quatre millions. Les soldats serviront un an et resteront neuf ans dans la réserve et jusqu'à l'âge de 50 ans dans la territoriale. Cette combinaison des systèmes élèvera l'armée à un haut niveau de préparation militaire.

La Grande-Bretagne a aboli le service obligatoire dès le 1^{er} avril écoulé. C'est une concession faite aux partis politiques, mais non au budget, car les sacrifices restent fort élevés. L'armée active compte en Angleterre et aux colonies environ 17 000 officiers et 222 000 hommes, aux Indes 3000 officiers et 73 000 hommes. A ces chiffres il faut ajouter la réserve de ces armées et l'armée territoriale.

Les Etats-Unis d'Amérique avaient, avant la guerre, une armée de mercenaires (Regular Army) et une milice (National Gard) pour chaque Etat. Pendant la guerre ils décrétèrent le service général. Actuellement il semble qu'on tient à l'obligation du service pour tous (6 mois) et qu'on entend préparer un fort contingent de cadres.

Ces comparaisons indiquent que les puissances de l'Entente font tout pour tenir leurs forces militaires à la hauteur des exigences, tandis que, ailleurs, on fait le contraire.

La future armée autrichienne n'aura pas un cachet national, elle restera l'instrument d'un parti et sera à la merci des combinaisons politiques. Il est, d'autre part, peu probable qu'on arrivera à recruter le contingent fixé, soit six brigades. Chaque brigade comptera deux régiments d'infanterie, un bataillon de cyclistes, un escadron, une brigade d'artillerie et les trains. Le recrutement prévu par région accentuera la séparation entre les différents Etats danubiens et pourra même provoquer une scission entre la province et Vienne, au gré des tendances politiques du moment.

La durée de présence sous les armes sera de douze ans, dont six en réserve. Les officiers tirés du corps des sous-officiers, seront nommés après deux années d'école d'aspirants. Les anciens officiers de l'armée austro-hongroise déjà engagés dans la nouvelle armée, pourront être maintenus en charge, à condition d'avoir l'agrément des conseils de sous-officiers et soldats.

En matière politique on prévoit une distinction entre le service de caserne et le temps libre en dehors de la caserne. Il est évident que cette méthode ne donnera pas un bon résultat, car il est peu probable que les opinions politiques et autres s'arrêteront à la porte des casernes. Les hommes qui pourront critiquer leurs supérieurs dans les réunions publiques n'auront jamais la discipline nécessaire à une véritable armée.

La caractéristique des institutions dites démocratiques est la présence des conseils de soldats et ouvriers, sortes de comités qui ne sont pas autre chose que des organes irresponsables de la volonté des masses. Les « hommes de confiance » choisis par les soldats n'ont pas d'indépendance de jugement; enfin le corps des officiers est exclu de toutes les délibérations.

Les subsistances, l'habillement et la solde porteront les dépenses à environ 300 000 000 couronnes. A ce budget s'ajoutera le coût des logements, du matériel, de l'instruction, etc., une somme totale certainement égale à la première. Ajoutons à cela les revendications probables du personnel, les menaces de grève, etc., et nous aurons l'idée que le dernier mot dans ce domaine est encore loin d'avoir été dit.

Il n'existe pas de haut commandement militaire; la direction méthodique de l'armée manque complètement. Les partis politiques sauront par conséquent en prendre à leur aise. L'absence d'une direction supérieure énergique se fera d'autant plus sentir que les influences des différentes régions du pays prendront corps. La démobilisation qui fut dirigée par des incapables ou des dilettantes nous a coûté des milliards. A l'avenir l'éducation politique primera toutes les autres considérations, la discipline sera illusoire. L'armée de mercenaires deviendra la cause de nouveaux conflits. Le peuple lui-même en arrivera à réclamer de tous ses vœux l'armée nationale, mais il sera peut-être trop tard, car il ne retrouvera plus un corps d'officiers conscient de ses devoirs et prêt aux sacrifices comme le fut celui de la défunte monarchie. VON M.

INFORMATIONS

Réorganisation militaire. — Ce n'est pas sans une pointe d'amertume que je viens prier le capitaine de Traz, de l'E.-M.-G.¹, de ramener pour un instant son esprit qui plane dans les sphères de l'idéalisme le plus élevé, au terre à terre des regrettables contingences qui nous régissent aujourd'hui.

¹ Voir livraison d'avril 1920.